

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2013**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h15 en présence d'auditeurs.

Il souhaite la bienvenue à tous et excuse les absences de Mesdames Danièle MILLIEZ, Evelyne LEGRAND, Séverine DECROIX et de Messieurs Philippe ANSART, Antonio SCANU et Gérard DECHY qui ont respectivement donné pouvoir à Monsieur Francis BERKMANS, Monsieur Francis MARIAGE, Madame Francine HAYEZ, Madame Claudine LORTHIORS, Monsieur Christophe JENDRZEJEWSKI et Madame Patricia DURIEUX. Madame Véronique PETIT est absente.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Francine HAYEZ, Adjointe au Maire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un ajout à l'ordre du jour : Travaux d'aménagement des rues du Pont et du Marais – Secteur du Pas de l'Ayau – Demande de réserve Parlementaire Modification du plan de financement.

Vote : Pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une décision qu'il a prise dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision du 15 MAI 2013

Le marché « TRAVAUX DE RENOVATION DES TOITURES DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE BRUNEHAUT INCLUANT LES LOGEMENTS DE FONCTION », marché alloti en QUATORZE lots est attribué aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT HORS TAXES		
		OFFRE DE BASE	OPTION	OFFRE DE BASE + OPTION
010 DEMOLITION DESAMIANTAGE	Société DEMOLAF à Dainville	30 650,00 €	2 780,00 €	33 430,00 €
020 - GROS ŒUVRE	Société DI MUZIO FRERES à Bruay-sur-l'Escaut	5 546,15 €	59 312,72 €	64 858,87 €
030 - CHARPENTE BOIS	Société DUPONT à Nivelles	21 548,20 €	NEANT	21 548,20 €
040 COUVERTURE BAC METALLIQUE	Société DUPONT à Nivelles	29 732,80 €	1 755,00 €	31 487,80 €
050 COUVERTURE ZINC	Société DUPONT à Nivelles	5 331,40 €	NEANT	5 331,40 €
060 COUVERTURE TUILES	Société DUPONT à Nivelles	122 383,10 €	NEANT	122 383,10 €
070 MENUISERIES INTERIEURES	Société PETIT à Trith-Saint-Léger	5 031,42 €	NEANT	5 031,42 €
080 MENUISERIES EXTERIEURES	Société DI MUZIO FRERES à Bruay-sur-l'Escaut	21 984,26 €	NEANT	21 984,26 €
090 PLATRERIE ISOLATION	Société SAVI à Avelin	24 990,36 €	12 660,62 €	37 650,98 €
100 METALLERIE	Société LOBEL à Valenciennes	14 225,00 €	23 040,00 €	37 265,00 €

110 PEINTURE	Société 2 DP à Wallers	21 255,74 €	25 522,94 €	46 778,68 €
120 ELECTRICITE	Société SAIEE à Denain	12 140,13 €	4 908,23 €	17 048,36 €
130 CHAUFFAGE VMC	Société DI MUZIO FRERES à Bruay-sur-l'Escaut	2 136,00 €	9 430,88 €	11 566,88 €
140 REVETEMENTS DURS	Société DI MUZIO FRERES à Bruay-sur-l'Escaut	13 353,44 €	NEANT	13 353,44 €
MONTANT GLOBAL HORS TAXES DU MARCHE				468 610,62 €

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 23 MAI 2013.

Remarque : Monsieur le Maire signale une correction à effectuer à la page 4, point 8, à la 24ème ligne. Il faut supprimer : « la répartition voulue par la Ville de Saint-Amand que représente... ». Il faut donc lire : « Le Conseil d'Administration est doté de 15 sièges pour les 17 Communes adhérentes.

Monsieur Alain BOCQUET a souhaité une répartition plus démocratique en fonction de la part du capital détenu par chaque Commune ».

Vote : Pour à l'unanimité.

2. Association « Escaut dart » - Subvention de fonctionnement année 2013.

Lors de l'établissement du Budget Primitif, l'Association « ESCAUT DART » n'a pas fourni son bilan de l'exercice 2012, pièce comptable essentielle pour l'obtention de la subvention de fonctionnement 2013.

A cet effet, le montant de la subvention, à savoir : 500,00 € n'a pas été inscrit au budget.

Aujourd'hui, suite à la production de son bilan financier l'Association suscitée peut donc prétendre à obtenir cette subvention.

Le Conseil Municipal est appelé à octroyer à l'Association « ESCAUT DART » la subvention de fonctionnement pour l'année 2013.

Ni Monsieur le Maire, Président d'Honneur de l'Association, ni Monsieur Francis BERKMANS, membre de ladite association ne prennent part au vote.

Vote : Pour à l'unanimité.

3. Collège Jean ZAY – Utilisation du Restaurant scolaire et des cuisines pendant la période du Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.S.L.H) - Convention d'utilisation des locaux scolaires pour l'organisation d'activités en dehors des périodes de formation initiale ou continue.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du restaurant scolaire et de la cuisine du Collège Jean ZAY, quant à la préparation des repas et sa distribution aux enfants du Centre de Loisirs Sans Hébergement d'ESCAUTPONT, qui se déroulera du 29 juillet 2013 au 23 août 2013.

Ni Monsieur le Maire, Président d'Honneur, ni les élus membres du Centre SocioCulturel AGATE ne prennent part au vote.

Vote : Pour à l'unanimité.

4. Délibération portant accord amiable sur la représentation des communes au sein de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la C.A.P.H (Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT ») et de la C.C.R.V.S (Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe).

Les conseils municipaux de chaque commune membre et les conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » et de la Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe concernés par la fusion de ces 2 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) ont été consultés en septembre 2012 par Monsieur le Préfet de la Région du Nord-Pas-de-Calais – Préfet du Nord, dans le cadre du projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de cette fusion.

Par délibération du 28 septembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé ledit projet de périmètre.

Dans le prolongement de cette consultation Monsieur le Préfet du Nord adresse à la Commune :

- Un arrêté préfectoral portant création à compter du 31 décembre 2013, de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la C.A.P.H et C.C.R.V.S.
- Un arrêté préfectoral complémentaire relatif à cette fusion dans lequel il est précisé notamment que du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} mai 2014, à titre provisoire en raison du renouvellement général des conseils municipaux prévu en mars 2014, les délégués communautaires des 2 E.P.C.I fusionnés au 1^{er} janvier 2014 formeront le conseil communautaire du nouvel E.P.C.I. ils désigneront un Président et un Bureau provisoire, appelés à siéger durant la période considérée.

A cet effet, les maires et représentants des communes de la CCRVS et de la CAPH ont, lors d'une réunion de travail le 28 mars dernier, validé :

- Le principe de constituer un groupe de travail chargé d'élaborer une proposition de statuts de la future intercommunalité, à partir de ceux de chacune des institutions.
- La mesure arrêtée le 11 février dernier par Monsieur le Préfet du Nord confiant le fonctionnement de la nouvelle intercommunalité à la gestion des 2 conseils communautaires actuels pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 30 avril 2014.
- La composition du futur conseil communautaire qui, après le renouvellement des conseils municipaux au printemps 2014, prendra en main les destinées de la communauté d'agglomération. A cet effet, il a été retenu à l'unanimité des présents et sur présentation conjointe des 2 exécutifs communautaires de porter à **101** le nombre des futurs conseillers. Ce chiffre correspond au maximum permis par la loi, sur la base de l'accord entre elles des communes concernées.

Par conséquent, le Conseil Municipal est appelé à approuver à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, la répartition des conseillers intercommunaux au sein de la future communauté d'agglomération selon le tableau ci-annexé.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Francis BERKMANS qui nous apporte des précisions.

Les conseillers municipaux et communautaires seront votés en même temps. Pour Escautpont, 3 délégués au lieu de 2 seront élus.

5. Motion pour le maintien des emplois et de l'activité de production de l'usine LISI AUTOMOTIVE de THIANT.

Le groupe industriel LISI AUTOMOTIVE a annoncé sa volonté de procéder à la fermeture de son site de THIANT d'ici la fin de l'année 2014, alors que cette entreprise, **seule du groupe à être bénéficiaire, représente 107 Contrats à Durée Indéterminée et une douzaine d'emplois de personnels intérimaires.**

Face à cette situation, la création d'un Comité de soutien très large permet aujourd'hui de porter une double exigence légitime :

- Celle d'abord du maintien du site et des emplois,
- Celle ensuite, de rechercher des solutions industrielles à hauteur de ces enjeux, à l'initiative et sous la responsabilité des Pouvoirs Publics.

Partie intégrante de l'économie du Denais, l'usine de THIANT détient un savoir-faire et des outils de production performants. Elle contribue à la vitalité de l'économie locale.

Sa disparition que rien ne justifie sur le plan économique, ne ferait par conséquent que renforcer les difficultés d'un arrondissement valenciennois où le taux de chômage, déjà le plus élevé du Nord, a connu la plus forte progression en un an, de toute la Région Nord-Pas-de-Calais.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal est appelé :

- A exprimer sa solidarité avec les salariés de l'entreprise et avec les mobilisations en cours à l'initiative du Comité de soutien.
- A demander aux services de l'Etat, Sous-Préfecture et Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, de prendre toutes les initiatives relevant de leur compétence pour que soient élaborées, en relation avec les directions du groupe LISI AUTOMOTIVE et du site, avec les représentants des salariés, les dispositions favorables à la préservation des emplois et à la poursuite de l'activité de production de l'entreprise thiantaise.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Francis BERKMANS qui nous apporte des précisions.

Francis BERKMANS: Des négociations ont eu lieu. Des élus ont demandé une réunion avec Monsieur le Sous-Préfet car il est inconcevable qu'une entreprise qui fait des bénéfices soit rayée. Le Maire de Thiant, un Conseiller Général, un vice Président de la Communauté de Communes (CAPH) se sont fait virés comme des malpropres. C'est la première fois que des élus se font ainsi virer. C'est inconcevable. Le groupe va supprimer l'usine de Thiant au profit de celle de Belfort. Une usine neuve est d'ailleurs en construction.

Monsieur Bénamar TOUATI : On s'associe à cette motion. Quels moyens de pression peut-on avoir pour que cette décision soit annulée ? Comment l'Etat peut infléchir sur les décisions prises par la société ?

Francis BERKMANS: Ils ont décidé, on a aucune solution.

QUESTION PREALABLE – POINT A

Travaux d'Aménagement des Rues du Pont et du Marais – Secteur du Pas-de-l'Ayau – Demande de Réserve Parlementaire – Modification du Plan de financement

Dans le cadre des travaux d'aménagement des rues du Pont et du Marais – Secteur du Pas-de-l'Ayau, le Conseil Municipal a par délibération du 11 avril 2013 :

- Approuvé le plan de financement prévisionnel suivant :

- Autorisé Monsieur le Maire à solliciter une réserve parlementaire d'un montant de 15 000,00 €.

DEPENSES H.T	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Montant des travaux Rue du Marais	251 005,00 €	D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – 25 %	284 669,53 €
Montant des travaux Rue du Pont y compris aménagement de la placette, aire de jeux et démolition des habitations	769 762,50 €		
SOUS TOTAL TRAVAUX	1 020 767,50 €		
Imprévus (5 %)	51 038,38 €	F.D.A.N (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord) « Travaux cadre de vie » - (600 000,00 € de dépenses subventionnable X 40 %) – 21,08 %	240 000,00 €
TOTAL DES TRAVAUX	1 071 805,88 €		
Mission de Maîtrise d'œuvre (2,23 %)	24 000,00 €	Réserve Parlementaire – 1,32 %	15 000,00 €
Notes d'honoraires (bureau de contrôle, CSPS ...) (2 %)	21 436,12 €		
Divers frais (Publication, intervention des concessionnaires pour les habitations, ...) (2 %)	21 436,12 €	Part de la Commune – 52,60 % : Autofinancement	599 008,59 €
TOTAL MISSIONS – NOTES D'HONORAIRES – DIVERS FRAIS	66 872,24 €		
GLOBAL HORS TAXES DE L'OPERATION	1 138 678,12 €	TOTAL RECETTES	1 138 678,12 €

Or, il s'est avéré que cette demande de réserve parlementaire devait être limitée à 10 000,00 €.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier ledit plan de financement de la façon suivante :

DEPENSES H.T	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Montant des travaux Rue du Marais	251 005,00 €	D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – 25 %	284 669,53 €
Montant des travaux Rue du Pont y compris aménagement de la placette, aire de jeux et démolition des habitations	769 762,50 €		
SOUS TOTAL TRAVAUX	1 020 767,50 €		
Imprévus (5 %)	51 038,38 €	F.D.A.N (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord) « Travaux cadre de vie » - (600 000,00 € de dépenses subventionnable X 40 %) – 21,08 %	240 000,00 €
TOTAL DES TRAVAUX	1 071 805,88 €		
Mission de Maîtrise d'œuvre (2,23 %)	24 000,00 €	Réserve Parlementaire – 0,88 %	10 000,00 €
Notes d'honoraires (bureau de contrôle, CSPS ...) (2 %)	21 436,12 €		
Divers frais (Publication, intervention des concessionnaires pour les habitations, ...) (2 %)	21 436,12 €	Part de la Commune – 53,04 % : Autofinancement	604 008,59 €
TOTAL MISSIONS – NOTES D'HONORAIRES – DIVERS FRAIS	66 872,24 €		
GLOBAL HORS TAXES DE L'OPERATION	1 138 678,12 €	TOTAL RECETTES	1 138 678,12 €

Monsieur BERKMANS explique : Les parlementaires sont de plus en plus sollicités par les Communes.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce nouveau plan de financement prévisionnel.

Vote : Pour à l'unanimité.

6. Questions diverses

Monsieur le Maire nous informe de la date du prochain Conseil qui se déroulera le 20 Juin 2013.

Il nous informe également que la Salle Jean Ferrat est louée tous les week-ends jusqu'en fin d'année.

La séance est clôturée à 19h40.